

chou, ils n'aperçurent de feu nulle part et le signal d'extinction fut lancé partout. Malgré cela, une vingtaine de pompiers volontaires sont venus jusqu'à l'heure.

Dans l'estaminot où se trouve installé l'avis-tour numéro 13, on trouva des ouvriers peintres et gaziers occupés à leur travail qu'ils déclarèrent n'avoir pas touché à l'appareil. Et pourtant, la glace de l'avertisseur était brisée, ce qui signifiait qu'on l'avait actionné. Le commandant Macq n'est pas parvenu à découvrir l'auteur de cette stupide plaisanterie. Il est à souhaiter qu'on le trouve pour lui faire savoir qu'il n'est pas permis de déranger inutilement les dévoués sauveteurs que sont nos sapeurs-pompiers.

LES DETOURNEMENTS DE LA RUE DU BOIS. — Marie Deroubaix, la gérante du magasin A Saint-Antoine-de-Padoue, rue du Bois, qui est inculpée de détournement de marchandises au préjudice de son patron, M. Gille, et Edmond Delcroix, le marchand de place de la rue de Rohan, non complices, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel à l'audience du 12 janvier, sous la prévention d'abus de confiance et de complicité.

ROUBAISAIENS ARRÊTES À LA MADELEINE. — M. Henri Schattmann, demeurant rue de la Guinguette, qui fut arrêté à la Madeleine avec deux autres Roubaisiens, nous prie de dire qu'il n'a fait aucune proposition à la cabaretière, Mme Mélanie Bouquet, et que s'il a frappé, c'est qu'il se jugeait en état de légitime défense. Tous les trois ont été laissés en liberté provisoire.

PIANOS, le plus grand choix, les meilleurs prix, Maison SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue.

UNE ERREUR PREJUDICIALE est celle qui est survenue le soir du 1er janvier, à M. Camille Bouvigne, conducteur des tramways électriques de Roubaix Lille. Se trouvant sur un tramway parti de la place de Roubaix à quatre heures et quart, il rendit à un voyageur une pièce de dix francs au lieu de cinquante centimes. Le voyageur est descendu au bureau d'octroi de la rue de Lille et a repris le tramway. Il rendrait un grand service au directeur intéressé, s'il rapportait 9 fr. 50 qu'il a touchés en route à l'impérieux conducteur des tramways à l'adresse de M. Bouvigne.

Les plus beaux parades et les moins chers, sont à St-Martin. Conf. P' hommes, r. Paurée, 8, 915-1.

LE COMMERCE FRANÇAIS définitivement accepté l'emploi de la machine à écrire dont les avantages ne sont plus contestés. Il n'est pas, à l'heure actuelle, d'homme d'affaires moderne qui ne sente la nécessité de s'adjointre ce collaborateur rapide et discret.

Machine OLIVER à écriture visible, la plus parfaite, la plus moderne. 94812

SUBSCRIPTION RUCHE ROUBAISAIENNE. — 25,000 lettres, 1 franc, 20,000 fr. de primes. 110, rue de la Paix, 101. 94681

Maison PAUL, 3, rue de la Gare. — Création rayon spécial. Costumes, 75 fr. Pardessus, 70 fr. 94343

NECROLOGIE. — On nous annonce la mort, dans sa 58e année, de M. Désiré Joseph Parent, négociant, demeurant rue Saint-Vincent de Paul, 15. Ses funérailles auront lieu le samedi 6 courant, à dix heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix.

ENTRÉENEMENT DU JEUDI 4 JANVIER. — M. Florin Dujardin, neuf heures, église Saint-Martin.

OBITS DU MEME JOUR. — M. Louis Delanoë, rue Louise Agache, onze heures, église de St-Jacques-Lamoy. — M. Jules Touzeau, dix heures, église Saint-Martin.

CROIX

STATISTIQUE RELIGIEUSE. — Il a été enregistré la semaine dernière, pendant l'année 1905, 190 baptêmes, 100 mariages, 69 décès, 103 dots et 32 enfants. Pendant l'année 1904 le nombre de baptêmes avait été de 210; celui des mariages, 70; des décès, 110, dont 60 adultes et 50 enfants.

A la paroisse Saint-Martin. — Pendant l'année 1905, 147 enfants ont été présentés au baptême; il a été enregistré 70 mariages et 93 décès, se répartissant en 72 adultes et 21 enfants.

En 1904, il y avait eu 162 baptêmes, 55 mariages et 112 décès.

Une seule personne, Zélande Deroubaix, a dépassé 90 ans; 10 autres sont décédées octogénaires et 13 septuagénaires.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Par arrêté préfectoral du 23 décembre dernier, MM. Léon Germain, Gustave Basset et Clément Clarisse, sont nommés membres de la Commission de révision des listes électorales.

VASQUEHAL

ACCIDENT DE VOITURE. — Un cultivateur du hameau du Tviex, M. Emile Jouvenaux, se rendait en voiture à Ronchin, accompagné de sa femme et de ses trois enfants. La voiture était celle de son père, conduit par son fils, et il avait avec lui le cheval de M. Parmentier, l'un de ses parents, habitant au hameau du Grand-Cottignies. En descendant la pente du château d'Obhène, le cheval fit le mors aux dents et après une course folle alla s'abattre dans le fossé, au tournant de la route, près de la ferme Parmentier.

Le véhicule heurta si violemment le réverbère placé à cet endroit qu'il fut démolit et brisé, et M. Jouvenaux fut projeté de sa voiture et se cassa le bras et le bras droit. On a pu relever le cheval et la voiture et les membres de sa famille n'avaient que des égratignures. Tous l'avaient échappé belle.

MULE PAR DE L'EAU CHAUDE. — A la teinturerie de MM. Hannart frères, un journalier, M. Jules Peire, âgé de 23 ans, demeurant rue de l'Alméras, s'est brûlé au pied droit par de l'eau bouillante. Quinze jours de repos; docteur Butin.

LANNYO

LEURS

VOL D'UN VELO. — Mardi, vers six heures du soir, M. Moise Hebaux, journaliste, demeurant à Eschainpuis, avait croisé le soir de l'Alméras, les tanneries Gibert Mulliez, à Grammont, où il prenait une consommation.

Un moment où il s'apprêtait à retourner chez lui, il vit la désagréable surprise de constater que son vélocipède lui avait été enlevé sans qu'il ait pu recueillir le moindre indice sur le voleur. M. Hebaux estime que son vélocipède valait 100 francs. La machine est

amassée en noir et porte le n° 739; les roues sont garnies de pneus Dunlop et la plaque de contrôle belge porte le n° 23,394.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Bostony frères, un contremaître, M. Paul Guilbert, 30 ans, domicilié rue du Bois, est tombé d'une échelle en voulant placer une courroie sur une poulie. Dans sa chute, il s'est fait une entorse au pied gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Parmentier.

HEM

LES RECHÈSSEMENTS DES PIGEONS-VOYAGEURS. CHEVAUX, MULES ET VOITURES. — Il est rappelé aux intéressés que ces diverses statistiques se termineront avec l'année. Les déclarations à la Mairie doivent donc être faites sans plus de retard.

CYSOING

CLASSE 1905. — La liste des conscrits a été arrêtée avec vingt-neuf inscriptions.

L'ETAT-CIVIL a enregistré pendant l'année 1905: naissances, 64; mariages, 32; décès, 60. On compte une vingtaine de naissances en moins que les années précédentes. Il y a eu trois reconstructions d'enfants naturels.

BOUVINES

ENQUETE DE COMMODATO ET INCOMMODATO. — En exécution d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 16 décembre 1905, il sera procédé le 4 janvier 1906, à une enquête de commodato et incommodato sur le projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'une école de filasse. A cet effet, M. le maire de Cysyng, commissaire délégué par M. le Préfet, se rendra à la Mairie le 4 janvier et y recevra, de trois à quatre heures du soir, les déclarations des habitants de la commune sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

MOUCHIN

LES FUNERAILLES de M. Louis Delaby, cultivateur, adjoint au maire de Mouchin, décédé dans sa soixante-neuvième année, ont eu lieu mercredi matin à dix heures, en l'église paroissiale, au milieu d'une très nombreuse assistance. Le Conseil municipal, M. Varet-Nicolas, maire, en tête, et le corps des sapeurs-pompiers marchaient en avant du cortège. Outre les nombreuses notabilités du monde agricole de la région, on remarquait aussi la plupart des maires adjoints ou conseillers municipaux du canton. Il y avait encore les délégations de fonctionnaires, de la douane, de la gendarmerie, etc. Au cimetière, M. Varet-Nicolas a retracé en termes émus la vie du défunt.

BOUCHERIE JEANNE D'ARC. — Viandes de 1er choix. Service à domicile. — Téléphone 560.

Conversion des Obligations

VILLE DE BRUXELLES 1886

MM. A. Moret et Cie, banquiers, 9, rue de la Gare, Roubaix, reçoivent dès à présent et sans frais pour cette opération les obligations Ville de Bruxelles 1886.

La tiennent à la disposition des porteurs, une notice relatant tous les détails de l'opération. 94791

CHOCOLAT LACROIX

Blanc-Seau, TOURCOING

WATTRELOS

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources

Exécution de la loi du 14 juillet 1905

L'avis suivant sera affiché demain à Wattrelos :

« Le maire, président du Bureau d'assistance publique de Wattrelos, à l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'un vertu de la loi du 14 juillet 1905, il sera accordé des secours à domicile en argent ou bien l'admission dans un Hospice, à toutes les personnes de nationalité française qui se trouveront dans l'une des catégories suivantes :

« Indigents âgés de 70 ans accomplis ;

« Indigents atteints d'une infirmité ou d'une maladie incurable les rendant incapables de gagner leur vie ;

« Indigents atteints de ce genre de maladie, dont le traitement ne coûte pas moins de 240 francs par an, soit 10 à 20 francs par mois ; ce sont les secours d'assistance à domicile. L'hospitalisation sera réglée par le Conseil général qui formera la liste des Hospices où les vieillards, les infirmes et les incurables pourront être reçus ;

« Pour les demandés, pièces à produire, renseignements à donner ou à recevoir, s'adresser dès maintenant et avant le 1er février prochain à l'économat de l'Hospice, rue du Bureau, où à l'économat de la Salle de bienfaisance, salle de l'étage à la Mairie où on remettra aux intéressés les feuilles à remplir.

« Les intéressés doivent formuler expressément leur demande : d'être assistés à domicile ou bien hospitalisés ;

« La loi nouvelle aura son effet à partir du 1er janvier 1907.

« Wattrelos, le 27 décembre 1905.

« Le maire, président du Bureau d'assistance, » D' V. LEPLAT.

L'application de la loi du 14 juillet 1905 est un événement exceptionnellement important pour Wattrelos; car cette commune est dans une situation spéciale au point de vue du barème qui répartit les contingences de ces secours sur la population et la valeur du barème est fixé sur le chiffre de population et la valeur du continue communal, qu'on peut en l'espèce, considérer comme continue démographique.

La population étant très importante et la valeur du centime étant proportionnellement infime, il s'ensuit que les secours publics aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, au lieu de coûter à la ville la totalité de leur importance, ne coûteront plus, dès 1907, que dix pour cent, l'Etat et le département prenant le reste à leur charge, soit 90 pour cent.

En résumé, la ville ne trouvera dans l'une ou l'autre de ces deux alternatives également honorables : ou bien de dépenser dix fois moins qu'elle ne dépense aujourd'hui pour l'Hospice et le Bureau de bienfaisance, et soulager d'autant les contribuables; ou bien de maintenir des dépenses de l'assistance publique et d'assister ainsi dix fois plus de malheureux.

— Je comprends ça.

— Un homme intelligent comme vous à mieux à faire que d'être mécanicien, car vous êtes un homme intelligent, vous, monsieur Bonjean...

— Vous le dites avec un tel accent de sincérité, que je suis tenté de le croire.

— Je suis toujours sincère. Je suis un homme tout rond... surtout quand je me suis fourré une petite cuite.

— Ça vous arrive ?

— Ça m'arrive, mais c'est fini.

— Nous le verrons bien, pensa Bonjean.

— Dites donc, fit sans barguigner son interlocuteur, qu'est-ce que vous ferez en arrivant à New-York ?

— Moi... ? Mon premier soin sera, d'aller trouver mon associé.

— Ah ! vous avez là-bas un associé ?

— Certainement ! De même que j'en ai à Chicago, un à Buenos-Ayres, puis à San-Franisco, Montréal et Londres, pour l'Europe.

— Dites donc, mais c'est un monde-là !

— Des affaires, parbleu ! nous nous occupons spécialement des questions d'émigration.

— Le voyage que je fais cette fois-ci, a pour but de nous rendre compte si nous ne pourrions pas créer un nouveau bureau, soit à Hambourg, soit à Havre où affluent les émigrants allemands, autrichiens et italiens.

Cela fut déblité d'un ton naturel qui troupa ce cog de Bonjean.

Qu'on lui servit quelques noms étrangers et qu'on lui fournit des semblants de documents ou de statistiques, cela suffisait.

— Ah ! vous vous occupez d'émigration, monsieur Bonjean ?

— Egalement de toutes questions s'y rattachant.

— Auriez-vous besoins de mes services en cette occasion ?

— Ma foi ! qui sait ?

— Vous n'avez rien peut-être, en débarquant aux Etats-Unis ?

— Pour être franc, je vous dirai que non.

— En ce cas, nous pourrions chercher ensemble, ainsi tenez, mais c'est un secret... Ce serait cependant une bonne affaire... quelque chose de sûr.

— Je ne puis pas, c'est mon associé de New-York qui en a eu l'idée... elle lui appartient... Ne m'en voulez pas, il m'est impossible d'aller plus loin.

Le père de Zonzon s'en tint là. Mais la confiance lui venait.

L'espoir aussi.

Il avait retrouvé l'appât.

Il commençait à s'intéresser à tout, de plus en plus bavard, se livrant toujours davantage.

Un anneau vint à se dessiner au-dessous de son nez. Un anneau déjà l'arrivée à New-York.

Bonjean se creusait la tête pour trouver le moyen de connaître exactement sur quelle somme il pourrait compter, car là-dessus son nouvel ami se taisait.

Il semblait malgré tout se garder à carreau. Il tombait dans des silences subites.

Un incident bien imprévu, devait lui délier la langue.

En jouant, le petit Paul, ce gamin de onze ans, qui allait seul en forêt, se fonda le pied.

« Ça va-t-il, petit Paul ? » dit-il.

LE DANGER DES ARMES A FEU EN NETTOYANT UN REVOLVER

Un jeune homme qui reçoit une balle dans la poitrine.

Un ouvrier apprêché de 20 ans, M. Charles Quey, originaire de Maubeuge, a été victime d'un accident qui eût pu facilement avoir de tragiques conséquences.

Ce jeune homme occupe en logement une chambre dans le quartier du Laboureur. Mercredi matin, M. Charles Quey voulut nettoyer son revolver, une arme de calibre de 7 millimètres. Il avait négligé de décharger le revolver, ce qui constituait une grave imprudence. Soudain, il appuya par mégarde sur la gâchette, le coup partit et la balle atteignit le jeune homme en pleine poitrine après avoir traversé son cache-nez en laine, son gilet et sa chemise. Il s'en fallut de peu que le projectile ne traversât le cœur.

La détonation attira dans la chambre les gens de la maison qui prodiguèrent leurs soins à ce jeune homme victime de son imprudence. M. Quey fut transporté à l'hôpital, appelé en toute hâte, n'a pu retrouver le siège de la balle, aussi a-t-il réservé son diagnostic. Toutefois, aucun organe important ne paraît atteint et le praticien espère que le blessé sera guéri en fort peu de temps.

Le jeune homme a été admis à l'hôpital, mercredi matin.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Par arrêté de M. le Préfet en date du 20 décembre 1905, sont nommés délégués, pour faire partie de la Commission de révision de la liste électorale : MM. J.-B. Delcroix, pour la 1^{re} section; Calixte Remon, pour la 2^e; Léon Watrello, pour la 3^e; Jules Delcroix, délégué de tabacs, pour la 4^e section.

L'ACCIDENT DE TRAMWAY DU LABOUREUR. — En résolvant l'accident de tramway qui s'est produit, dimanche soir, dans le quartier du Laboureur, nous avons dit que la victime, M. Louis Vermersch, subissait être l'amputation du pied qui avait été écrasé à hauteur de la cheville. Les soins qui sont prodigués au blessé ont pour résultat de s'étendre. L'opération, et jusqu'à aucune suppuration ne s'est manifestée. Toutefois, cette complication peut survenir du jour au lendemain, et rendre nécessaire l'amputation.

LA GREVE DE TISSANDS. — Les 145 tisserands travaillant au poste central, prévénus téléphoniquement, étaient accourus, mais à leur arrivée le feu était complètement éteint. Ils n'ont donc pas à intervenir. Les dégâts matériels sont peu importants.

UN TRONC DEFONCE SUR UNE ROUTE. — Mercredi matin, vers huit heures, un gamin qui suivait la berge du canal, au Blanc-Seau, découvrait sur le chemin de halage, derrière l'usine de MM. Maitton et Dubulle et au-dessus du Pont National, un coffre en bois pesant environ 15 kilos. En retournant ce coffre, l'enfant constata qu'il s'agissait d'un tronc éventré provenant d'une église ou d'une chapelle.

Sur une des faces, en effet, on voyait une croix noire parfaitement dessinée, mais on n'y lisait aucune inscription.

La porte du tronc avait été forcée à l'aide d'une pince et la serrure brisée.

Le garde de service au poste de police du Blanc-Seau fut prévenu et alla prendre le tronc pour le déposer au bureau de M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement.

Il s'agit, à n'en pas douter, d'un vol sacrilège, mais l'enquête ouverte par le commissaire de police n'a pas fait connaître qu'un cambriolage ait été commis ces jours-ci dans une des églises ou chapelles de Tourcoing et on ignore la provenance du tronc mystérieux.

UN PSEUDO-MANCHOT ET SON COMPICE. — Mardi, dans la soirée, le brigadier de police Lorthois et l'agent Havot ont mis en état d'arrestation deux mendiants qui cherchaient à apitoyer les passants sur leur sort en simulant des infirmités. Le premier de ces mendiants est un ouvrier peigneur, habitant Roubaix, Emile Jonckheere. Il se faisait passer pour manchot et demandait l'aumône dans les estaminets de la rue de Tournai, tandis qu'un camarade, Henri Bondroit, 27 ans, journalier, demeurant en logement rue Desurmont, faisait le guet dans la rue pour avertir son compagne, en cas d'arrivée des agents.

Les deux mendiants ont été transférés à Lille mercredi après-midi, après interrogatoire.

Ne pas confondre : La Maison spéciale de Tapis et Meubles P. ROUSSEAU, se trouve 17, rue des Anges, près nouvel Hôtel des Postes, Tourcoing. 665

« PORTRAITS SOIGNES, 2 fr. 25, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 741

MOUVAUX

MARIAGE. — Mercredi, à onze heures, a été célébré, en l'église de la paroisse de Saint-François, le mariage de M. Omer Deblock, conseiller municipal, président de la société d'anciens militaires Le Drapeau du 6^e Régiment des Vieux Négrés, avec Mlle Aimée Smit. Une foule nombreuse et sympathique y assistait, témoignant ainsi de son estime pour les familles des nouveaux époux.

Pendant la messe, plusieurs artistes ont exécuté divers morceaux de circonstance. L'orgue était tenu magistralement par M. Dieryckx, organiste de Saint-Christophe, à Tourcoing.

Bénédictine nuptiale a été donnée par M. l'abbé Desmarchelier, curé d'Avellin, oncle de la mariée.

Les témoins étaient pour le marié : MM. Alfred et Ernest Deblock, ses frères, et pour la mariée : M. Desmarchelier, son oncle, et Mlle Marie-Thérèse Smit, sa sœur.

Nous présentons aux familles nos sincères félicitations et aux époux nos vœux de bonheur.

LINSELLES

L'INCENDIE DU CAVRE. — Le gendarmier a continué son enquête durant la journée de mercredi, au sujet de l'incendie qui a détruit, lundi soir, deux granges chez M. Deboulo-Labrun. Jusqu'ici, aucun renseignement nouveau n'a été recueilli et l'on ne peut encore dire si le sinistre est dû à une cause accidentelle, ou à une manœuvre criminelle. Alexandre Del-

croix, le cheneau arrêté dans les conditions que nous avons dites, et que les gendarmes d'Hallainz ont transféré à Lille. On n'est pas encore fixé sur la cause qui est intervenue dans ce qui concerne l'incendie.

Quoiqu'il en soit, il sera maintenu en état d'arrestation pour vagabondage.

QUESNOY-SUR-DEULE

DOMINES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session extraordinaire, vendredi soir, à sept heures et demie, à l'Hôtel de Ville, pour discuter les questions portées à l'ordre du jour :

1^o Legs Horvy; acquisition de terrains pour la construction d'une école; aliénation des deux litres de rentes; 2^o Construction de l'Hospice; acquisition de terrain; compte du vendeur; 3^o Hospice civil; aliénation de rentes sur l'Etat; 4^o Recouvrement de l'arriéré; soutiens de famille maintenus dans leurs foyers; avis du Conseil municipal sur leur maintien.

LA GREVE DU TISSAGE ROUSSEL-MULLIE. — Les ouvriers tisserands de l'usine de M. Roussel-Mullie sont toujours en grève. Mercredi matin, une déléguation de grévistes a eu une entrevue avec le patron. Ce dernier a soumis à ses ouvriers un nouveau tarif basé sur le paiement au mille de duites. Ce système n'est, nous a-t-on assuré, actuellement en vigueur que chez les tisserands en tissu d'ameublement.

A la suite de cette entrevue, les ouvriers grévistes sont réunis dans un estaminet de la rue Auber. Après avoir pris connaissance des nouvelles propositions de M. Roussel-Mullie, ils ont voté la continuation de la grève à l'unanimité.

Aucun incident ne s'est produit.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Mercredi, dans la matinée, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un établissement industriel de la ville.

Il était environ sept heures et quart, quand on aperçut des flammes s'élever au-dessus de la cheminée d'une machine à « épailer » du séchoir de la teinturerie des importants établissements Tiberghien frères, rue de Paris.

L'alarme fut donnée aussitôt et, à l'appel du sifflet, les pompiers volontaires de l'usine accoururent. Quelques seaux d'eau jetés sur les bourees en flammes de la machine avaient bientôt rasé du feu et l'incendie commença à s'éteindre. L'incendie a été provoqué, vraisemblablement, par l'échauffement de deux coussinets; des flammes avaient jailli et avaient atteint les bourees de laine de la machine à « épailer ». Ces flammes avaient communiqué le feu aux brins de paille en suscus dans la cheminée; de là l'écoulement.

Les pompiers du poste central, prévénus téléphoniquement, étaient accourus, mais à leur arrivée le feu était complètement éteint. Ils n'ont donc pas à intervenir. Les dégâts matériels sont peu importants.

UN TRONC DEFONCE SUR UNE ROUTE.